

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 décembre 2024**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP).

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 décembre 2024 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 3 décembre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à M. David CABLAT, M. José MARTINEZ à Mme Florence QUINONERO, Mme Martine LABEUR à M. Philippe LASSALVY, M. Daniel JAUDON à Mme Martine BONNET.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, et R.2311-9 du CGCT ;

VU la délibération n°2715 du 22 novembre 2021 portant création d'autorisations de programme pour le budget principal ;

VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n°2719 du 22 novembre 2021 ;

VU la délibération n° 3534 du 17 juin 2024 portant modification des AP/CP du budget principal ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont votées par le conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

CONSIDERANT que les autorisations de programme, qui constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements, demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées,

CONSIDERANT que chaque autorisation de programme ou d'engagement doit comporter la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

CONSIDERANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers,

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'autorisations de programme, conformément aux articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

CONSIDERANT que chaque année, obligation est faite de dresser un bilan des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies des différents programmes, CONSIDERANT qu'il est proposé de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation de l'année écoulée et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de la répartition des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme elle-même, CONSIDERANT que ces autorisations de programme sont présentées dans le tableau ci-annexé avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de modifier la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme, comme proposée en annexe,
- de voter les crédits de paiement prévisionnels tels que ci-annexés avec les ressources envisagées correspondant à ces autorisations de programme,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3676

Publication le 17 décembre 2024
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17 décembre 2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241216-19888-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

BUDGET PRINCIPAL - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Autorisation de Programme	Numéro de l'opération	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'opération	Répartition des crédits de paiement (CP)						
				Antérieur	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Montant global sur la période			59 956 612 €	7 423 359 €	10 232 789 €	8 536 456 €	9 575 000 €	9 664 166 €	6 737 480 €	7 787 362 €
I- BATIR UNE ECONOMIE ATTRACTIVE, INOVANTE ET CREATRICE D'EMPLOI			12 578 239 €	737 139 €	993 948 €	1 026 290 €	2 970 500 €	3 633 500 €	958 500 €	2 258 362 €
01AP010121	0121010101	I-1.Développer une agriculture durable de qualité	250 000 €	57 638 €	50 000 €	28 500 €	28 500 €	28 500 €	28 500 €	28 362 €
01AP010221	0121010201	I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi	7 994 038 €	402 106 €	710 700 €	674 232 €	2 617 000 €	3 280 000 €	280 000 €	30 000 €
01AP010321	0121010301	I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	3 508 634 €	193 386 €	233 248 €	282 000 €	275 000 €	275 000 €	600 000 €	1 650 000 €
01AP010421	0121010401	I-4.Développer une économie touristique de qualité	825 567 €	84 009 €	0 €	41 558 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	550 000 €
II- PRESERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITE, HARMONIEUX ET EQUILIBRE			16 292 245 €	2 440 155 €	2 493 728 €	2 349 362 €	1 942 000 €	840 000 €	2 470 000 €	3 757 000 €
01AP020521	0121010501	II-5.Planifier et maîtriser le développement urbain	10 311 622 €	458 180 €	1 316 540 €	1 317 902 €	1 112 000 €	350 000 €	2 000 000 €	3 757 000 €
01AP020621	0121010601	II-6.Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	2 377 849 €	935 929 €	597 460 €	474 460 €	250 000 €	70 000 €	50 000 €	
01AP020721	0121010701	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	3 602 774 €	1 046 046 €	579 728 €	557 000 €	580 000 €	420 000 €	420 000 €	
III- PROPOSER DES SERVICES DE PROXIMITE ACCESSIBLES A TOUS			10 849 732 €	2 582 726 €	2 846 043 €	1 175 963 €	2 120 000 €	1 875 000 €	250 000 €	0 €
01AP030821	0121010801	III-8.Renforcer l'accueil du jeune enfant	3 696 372 €	166 222 €	0 €	55 150 €	1 850 000 €	1 625 000 €		
01AP030921	0121010901	III-9.Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse	0 €							
01AP031021	0121011001	III-10.Accompagner la parentalité	0 €							
01AP031121	0121011101	III-11.Pérenniser et diversifier l'offre de soins	0 €							

BUDGET PRINCIPAL - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Autorisation de Programme	Numéro de l'opération	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'opération	Répartition des crédits de paiement (CP)						
				Antérieur	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
01AP031221	0121011201	III-12.Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages	4 244 369 €	1 055 013 €	1 985 543 €	433 813 €	270 000 €	250 000 €	250 000 €	
01AP031321	0121011301	III-13.Soutenir et promouvoir les activités sportives	2 908 992 €	1 361 492 €	860 500 €	687 000 €				
IV- DEVELOPPEMENT DE VALEURS HUMANISTES PAR L'ACTION CULTURELLE			9 502 918 €	394 096 €	2 221 221 €	2 232 832 €	517 500 €	991 769 €	1 783 500 €	1 362 000 €
01AP041421	0121011401	IV-14.Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle	1 559 972 €	24 972 €	30 000 €	210 000 €	90 000 €	310 000 €	610 000 €	285 000 €
01AP041521	0121011501	IV-15.Renforcer, développer et élargir les publics de la lecture	602 096 €	195 891 €	84 221 €	168 215 €	85 000 €	43 769 €	25 000 €	
01AP041621	0121011601	IV-16.Expérimenter innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21 siècle	7 340 850 €	173 233 €	2 107 000 €	1 854 617 €	342 500 €	638 000 €	1 148 500 €	1 077 000 €
V-RESEAUX ET PARTENARIATS			3 947 618 €	232 241 €	925 000 €	751 000 €	1 055 000 €	678 897 €	305 480 €	0 €
01AP051721	0121011701	V-17.Réseaux et partenariats	3 947 618 €	232 241 €	925 000 €	751 000 €	1 055 000 €	678 897 €	305 480 €	
VI-MOYENS COMMUNAUTAIRES			6 785 859 €	1 037 001 €	752 849 €	1 001 009 €	970 000 €	1 645 000 €	970 000 €	410 000 €
01AP061821	0121011801	VI-18.Moyens communautaires	6 785 859 €	1 037 001 €	752 849 €	1 001 009 €	970 000 €	1 645 000 €	970 000 €	410 000 €